



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2016

Date de la convocation : 09.03.16	nombre de membres en exercice :	33
	nombre de membres présents :	28
	nombre de procurations :	05
	nombre de membres absents :	00
	nombre de votants :	33

Séance du 15 mars 2016

L'an deux mille seize

Et le quinze mars à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine LANFRANCHI-DORGAL, Maire de St Maximin la Ste Baume.

Présents : C. LANFRANCHI-DORGAL – H. LANFRANCHI – M. BŒUF – J. FREYNET – H. HENRI – S. LANGLET – O. BARRAU – A-M. LAMIA – L. MARTIN – L. ANCOLIO – M. SEBBANI – M-F. BERTIN-MAGHIT – P. RUSSO – V. GARELLO – A. KANBELLE – M. TISSIER – A. DEGIOANNI – C. LOMBARD – F. ALBERT – M. RIONDET – C. DEIDDA
A. DECANIS – B. GOMART-JACQUET – J. SILVY-ALIBERT – P. SIMONETTI – C. HATOT-MEDARIAN
P. HRYNDA – M. GRANIER

Pouvoirs :

H. MARTINEZ	donne pouvoir à	A-M. LAMIA
N. DREVET	donne pouvoir à	C. LANFRANCHI-DORGAL
D. VERNET	donne pouvoir à	S. LANGLET
G. PEREZ	donne pouvoir à	P. HRYNDA
M-P. BOUIS-DELHOMELLE	donne pouvoir à	J. SILVY-ALIBERT

M. Clément DEIDDA a été désigné secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.01.16 : Approuvé à l'unanimité

26 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES / EXERCICE 2016

Le conseil municipal a pris acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire

27 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINTE-BAUME MONT-AURÉLIEN APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

La délibération est adoptée à la majorité

**28 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINTE-BAUME MONT-AURÉLIEN
APPROBATION NOUVEAU FONCTIONNEMENT ÉQUIPEMENT COLONNES
ENTERRÉES ET SEMI-ENTERRÉES**

La délibération est adoptée à la majorité

29 – CRÉATION DE POSTE

La délibération est adoptée à la majorité

30 – DÉNOMINATION DE VOIES

La délibération est adoptée à la majorité

**31 – SURVEILLANCE NOCTURNE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, DU PARKING
DES CERISIERS ET AUTRES SURVEILLANCES PONCTUELLES / AUTORISATION À
MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC**

La délibération est adoptée à la majorité

**32 – INSTAURATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LES TERRAINS NUS
DEVENUS CONSTRUCTIBLES**

La délibération est adoptée à la majorité

**33 – FOIRE MÉDIÉVALE DES 23 ET 24 AVRIL 2016 / DEMANDE DE SUBVENTIONS
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET AU CONSEIL RÉGIONAL**

La délibération est adoptée à la majorité

34 – DÉGRÈVEMENT FACTURES D'EAU / 2^{ème} SEMESTRE 2015

La délibération est adoptée à la majorité

**35 – OLYMPIQUE SAINT-MAXIMINOIS / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE
VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2016**

La délibération est adoptée à la majorité

**36 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR DES COLONIES DE
VACANCES DE L'ODEL VAR / ÉTÉ 2016**

La délibération est adoptée à la majorité

**37 – MISE À DISPOSITION DU TERRAIN CADASTRÉ PARCELLE SECTION BH
N°1089 / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

La délibération est adoptée à la majorité

**38 – MISE EN ŒUVRE DU RAPPEL À L'ORDRE / AUTORISATION À MADAME LE
MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

La délibération est adoptée à la majorité

39 – ADMISSION EN NON VALEUR / BUDGET DE L'EAU

La délibération est adoptée à la majorité

40 – ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTÉRIEUR / BUDGET COMMUNE

La délibération est adoptée à la majorité

41 – ANNULATION FACTURES EAU / 1^{er} SEMESTRE 2015

La délibération est adoptée à la majorité

42 – ANNULATION FACTURES ASSAINISSEMENT / 1^{er} SEMESTRE 2015

La délibération est adoptée à la majorité

43 – ANNULATION FACTURES ASSAINISSEMENT / 2^{ème} SEMESTRE 2012

La délibération est adoptée à la majorité

44 – ANNULATION FACTURES ASSAINISSEMENT / 2^{ème} SEMESTRE 2015

La délibération est adoptée à la majorité

45 – ANNULATION FACTURES EAU / 2^{ème} SEMESTRE 2015

La délibération est adoptée à la majorité

46 – ANNULATION FACTURES EAU / 2^{ème} SEMESTRE 2012

La délibération est adoptée à la majorité

**47 – GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE DE BEAUVILLARD –
PROGRAMME D’ACTION PROPOSÉ PAR L’OFFICE NATIONAL DES FORÊTS / AVIS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La délibération est adoptée à la majorité

Fin de séance à 19h50.